

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

3 – OBJET : Présentation de l'agent Frédéric Revault, responsable des services techniques

M. Benoît Sohier, maire, présente M. Frédéric Revault, nouvel agent communal, responsable des services techniques depuis le 18 mai, aux membres du Conseil Municipal.

M. Frédéric Revault présente son parcours professionnel passé et ses missions au sein de la collectivité.

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

4 – OBJET : Présentation de la convention avec le Joli Collectif pour l'organisation de spectacles au Grand Clos

M. Benoît Sohier, maire, présente le projet de convention avec l'association le Joli Collectif afin d'organiser des spectacles au centre culturel du Grand Clos pour une période d'un an. Cette association est présente sur le territoire depuis 5 ans et dirige le Théâtre de poche. Il est prévu que la commune verse une aide de 6000 euros pour la programmation de quatre spectacles.

M. Vincent Collet, un des quatre co-directeurs du Joli Collectif, présent au conseil municipal, explique leur projet artistique sur la commune de St-Domineuc et sur l'ensemble du territoire de la CCBR.

Extrait de la convention : « L'exploitant met à disposition de l'organisateur la salle du Grand Clos pour la programmation de spectacles de la saison 2015-2016 du Théâtre de Poche – Scène de territoire Bretagne romantique et Val d'Ille. Le projet artistique du joli collectif est communiqué à la municipalité, et annexé à la présente convention. Le joli collectif conserve une entière liberté pour ses choix de programmation. L'association veillera à proposer des formes contemporaines et variées accessibles à un large public et sera par ailleurs attentive aux propositions régionales. Elle respectera le cahier des charges de l'ensemble des partenaires signataires de la convention de Théâtre intercommunautaire de la Bretagne romantique et du Val d'Ille et ses obligations en tant que Scène de territoire pour le théâtre...

La Commune de Saint-Domineuc met à la disposition de l'association Le joli collectif :

- L'espace Le Grand Clos, pour l'accueil de quatre spectacles de la saison 2015/2016, y compris des productions de la compagnie. L'association Le joli collectif sera prioritaire dans le choix des dates de spectacles, de septembre à juin. La commune se réserve le droit d'utiliser l'espace Le Grand Clos et de la mettre à disposition d'autres associations pour des manifestations artistiques, hors de ce partenariat et de ses éléments de

communication. Un calendrier d'occupation de la salle sera établi conjointement par l'association Le joli collectif et la commune de Saint-Domineuc dès le mois de juin 2015.

- Le lieu en ordre de marche, y compris le personnel municipal nécessaire au déchargement, chargement, montage et accueil. Un planning sera établi en commun.
- Le matériel technique communal équipant l'espace Le Grand Clos, dont un inventaire est annexé à la présente convention....

L'organisateur installe une billetterie et gère un bar associatif les soirs de spectacle.

L'exploitant permet à l'association Le joli collectif d'organiser des résidences de création dans l'espace Le Grand Clos, sans priorité de calendrier sur les autres mises à dispositions octroyées par la Commune. Dans ce cadre, un agent technique de la commune pourra être mis ponctuellement à disposition.

...

- Dans le cadre du projet développé par le Théâtre de Poche / Scène de territoire Bretagne romantique & Val d'Ille « Le Théâtre et le territoire, un équipement culturel décentralisé au service de la population », la commune s'engage à verser une subvention de 1500 € (mille cinq cent euros) par spectacle accueilli à l'association Le joli collectif, soit 6000€ pour la saison 2015/2016 (1^{er} octobre 2015 au 30 juin 2016). Echéance des versements : 3000 € au 1^{er} octobre 2015 et 3000 € au 1^{er} février 2016.

Etc...

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **valide** le projet de convention avec le Joli Collectif pour l'organisation de spectacles au centre culturel du Grand Clos pour une durée d'un an
- **donne** les pouvoirs au Maire pour signer ladite convention et tous les documents nécessaires à ce dossier

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE TINTÉNIAC

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

5 – OBJET : DIA parcelle AB n° 212 de 8 ares et 12 ca, située 23 Chemin Des Dames

M. Benoît Sohier, maire, présente la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la parcelle AB n° 212, d'une superficie totale de 8 ares et 12 centiares, située 23 Chemin des Dames et inscrite dans le périmètre du droit de préemption de la commune de Saint Domineuc.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la DIA concernant cette vente.

Il propose de ne pas faire usage du droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **de ne pas exercer** son droit de préemption urbain sur ladite vente concernant la parcelle AB n° 212, d'une superficie totale de 8 ares et 12 centiares, située 23 Chemin des Dames
- **donne** les pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

6 - OBJET : DIA parcelle AC n° 500 de 1 are et 49 ca, située 7 rue du Stade

M. Benoît Sohier, maire, présente la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la parcelle AC n° 500, d'une superficie totale de 1 are et 49 centiares, située 7 rue du Stade et inscrite dans le périmètre du droit de préemption de la commune de Saint Domineuc.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la DIA concernant cette vente.

Il propose de ne pas faire usage du droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **de ne pas exercer** son droit de préemption urbain sur ladite vente concernant la parcelle AC n° 500, d'une superficie totale de 1 are et 49 centiares, située 7 rue du Stade
- **donne** les pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

**7 – OBJET : Convention avec 1, 2, 3 Théâtre pour animer une activité
Théâtre lors des TAP pour l'année scolaire 2015-2016**

M. Thierry Déjoué, adjoint, présente le projet de convention avec « 1, 2, 3, Théâtre ! », chargé d'assurer des cours de théâtre et un enseignement culturel, sous forme d'initiation auprès des enfants de l'école publique, dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

Il donne lecture du projet de convention : « 1, 2, 3, Théâtre s'engage à mettre à disposition un professeur de théâtre, qui interviendra pour une durée de 142 heures, du 31 août 2015 au 5 juillet 2016, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15 heures à 16 heures, dans le local associatif situé 2 rue du Rocher. La mairie de St-Domineuc s'engage à verser à 1, 2, 3, Théâtre !, la somme de 5425 euros TTC comprenant des heures effectives et 13 heures de préparation. Le règlement se fera sur présentation de facture chaque trimestre par virement bancaire, sur le compte de 1, 2, 3, théâtre ».

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir),

- **accepte** les termes de la convention avec « 1, 2, 3, Théâtre ! », afin de dispenser un enseignement culturel, et des cours de théâtre, sous forme d'initiation, aux enfants de l'école publique, au moment des nouveaux temps d'activités périscolaires de 15 heures à 16 heures dont le coût annuel est de 5425 euros TTC
- **autorise** M. le maire, à signer la convention et tous les documents nécessaires au dossier

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

**8 – OBJET : Modification de la délibération n° 15 du 12 mai 2015
« modalités de la mise à disposition des équipements communaux
(barnums, tables, chaises, bancs, barrières, grilles, podium) »**

M. Michel Vannier, adjoint, présente les nouvelles modalités de mise à disposition des équipements communaux et qui sont les suivantes :

	Barnums		Tables, bancs, chaises, barrières, grilles d'exposition		Podium
	Agent ou élu - Livraison	Coût	Agent ou élu - Livraison	Coût	Agent ou élu - Livraison - Gratuit
Associations de St Domineuc	<ul style="list-style-type: none"> ■ OUI pour 1 agent et pour la livraison et le montage ■ avec la présence de 3 bénévoles 	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> ■ OUI Sous couvert de la présence de bénévoles	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> ■ OUI pour : - L'Amicale Laïque - L'école privée - L'USL - La fête de la musique Sous couvert de la présence de 3 bénévoles
Fêtes de village ou de quartier	<ul style="list-style-type: none"> ■ OUI pour 1 agent et pour la livraison et le montage ■ avec la présence de 3 bénévoles 	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> ■ NON Le matériel est à récupérer et à rapporter dans les locaux des services techniques	Gratuit	
Particuliers docmaëliens	<ul style="list-style-type: none"> ■ OUI pour 1 agent et pour la livraison et le montage ■ avec la présence de 3 bénévoles 	Payant			
Associations extérieures – via les mairies	<ul style="list-style-type: none"> ■ OUI pour le prêt, la livraison et le montage sont assurés par les services techniques de la commune 	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> ■ NON Le matériel est à récupérer et à rapporter dans les	Gratuit	

	demandeuse		locaux des services techniques		
--	------------	--	--------------------------------	--	--

Vu la délibération n° 15 du 12 mai 2015, relative aux modalités de mise à disposition des équipements communaux (barnums, tables, chaises, bancs, barrières, grilles, podium)

Vu la nécessité de modifier la délibération n° 15 du 12 mai 2015 afin de prendre en compte les remarques faites par les membres du conseil municipal et des associations sur ce présent point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **Décide de valider** les nouvelles modalités de mise à disposition des équipements communaux comme présenté dans le tableau ci-dessus
- **Précise que** la présente délibération annule et remplace la délibération n° 15 du 12 mai 2015
- **Autorise M.** le maire à signer tous les documents nécessaires au présent dossier

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE TINTÉNIAC

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUE Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

9 – OBJET : Lancement d'une consultation adaptée pour une assurance dommages ouvrage pour les travaux d'extension de la cantine scolaire

M. Hervé Barbault, conseiller délégué, rappelle le projet d'extension de la cantine scolaire rue du Rocher dont le montant des travaux est de 563 067.25 euros HT. Il propose de contracter une assurance dommages ouvrage, afin de couvrir la commune.

Vu le montant prévisionnel du marché, estimé à moins de 15 000 euros et à moins de 90000 euros HT,

Vu le code des marchés publics (article 28),

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé de mener une consultation en procédure adaptée, en lançant une consultation directement, par courrier, auprès de différentes compagnies d'assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **autorise** à engager la procédure de passation du marché public d'assurance dommages ouvrage dans le cadre des travaux d'extension du restaurant scolaire situé rue du Rocher
- **décide de recourir** à une consultation en procédure adaptée (article 28 du C.M.P.)
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires au dossier

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE TINTÉNIAC

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

10 – OBJET : Présentation des rapports sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement (RPQS) 2013 et 2014

M. Benoît Sohier, maire, présente les rapports sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement (RPQS) des années 2013 et 2014. Il rappelle que le service d'assainissement est organisé par la commune. La société SAUR à la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. Le réseau collecte les eaux usées provenant de 727 habitations ou immeubles. Le réseau est composé de 13 km de collecteurs. Les eaux usées sont traitées par la Station d'épuration de Saint-Domineuc, capable de traiter la « pollution » de 1 900 habitants. Le rejet de l'eau traitée se fait dans le ruisseau de Romoulin, puis du Linon. La station d'épuration de St-Domineuc est conforme aux prescriptions administratives.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Selon le RPQS 2013, au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 331.73 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2014, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2.76 €/m³, +3.76 % par rapport à 2013.

Sur ce montant, 53 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 31 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 16 %. Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Selon le RPQS 2014, Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 334.30 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2015, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2.79 €/m³, +0.78 %

par rapport à 2014. Sur ce montant, 53 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement,

31 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 16 %.

Selon le RPQS 2014, Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 334.30 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2015, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2.79 €/m³, +0.78 % par rapport à 2014. Sur ce montant, 53 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 31 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 16 %.

Considérant ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **valide** le RPQS de l'année 2013
- **valide** le RPQS de l'année 2014
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

11 – OBJET : Acceptation de la subvention au titre des amendes de police pour des aménagements piétonniers

M. Hervé Barbault, conseiller délégué, rappelle que par délibération en date du 19 janvier 2015 le conseil municipal avait sollicité une subvention au titre des amendes de police pour la mise en place de potelets afin de sécuriser les trottoirs Résidence Gandus et afin d'aménager un nouveau chemin piétonnier protégé au lieu-dit les Chesnots.

M. Hervé Barbault fait part que cette demande de subvention a été acceptée, puisque la proposition des services de la préfecture est d'allouer une aide forfaitaire de 5350 euros.

Pour obtenir le versement de la subvention, il est nécessaire que le conseil municipal délibère afin de confirmer ses intentions de réaliser cette opération et pour accepter l'aide financière octroyée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir) :

- **S'engage** à réaliser les travaux d'aménagement mentionnés ci-dessus
- **Accepte** la proposition de versement d'une subvention de 5350 euros octroyée par les services de l'Etat au titre des amendes de police
- **Autorise** M. le maire, à signer tous les documents nécessaires au dossier

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

12 – OBJET : Demande subvention parlementaire pour la réalisation de travaux de voirie (et de sécurisation)

M. Benoît Sohier, maire, présente les programmes d'investissement pour lesquels il souhaite demander une aide financière à Mme la sénatrice, Sylvie Robert. En effet, au titre de la réserve parlementaire, Mme Robert a décidé de demander au ministère, l'octroi d'une aide à hauteur de 27000 euros.

M. le Maire propose d'allouer cette aide aux projets suivants : d'une part pour la réalisation d'un cheminement piétonnier au lieu-dit les Chesnots, dont le montant des travaux est estimé à 25 255 euros HT.

D'autre part, il est prévu de faire la réfection de la voirie en campagne notamment aux lieux-dits Dollon et la Crochuais pour 14 020 euros HT et également des travaux de calage pour la somme de 5000 euros HT soit un total de 19 020 euros HT.

Enfin, la municipalité souhaite faire l'acquisition de radars pédagogiques dont le montant d'acquisition est estimé à 13201.35 euros HT.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **Décide** de réaliser les programmes suivants : la réalisation d'un cheminement piétonnier au lieu-dit les Chesnots pour un coût estimé de 25 255 euros HT, la réfection de la voirie en campagne aux lieux-dits Dollon et la Crochuais, également des travaux de calage sur la voirie pour un total de 19 020 euros HT et l'acquisition de radars pédagogiques pour 13 201.35 euros HT

- **Sollicite** une subvention de 27 000 euros auprès de Mme la sénatrice, Sylvie Robert, au titre de la réserve parlementaire pour l'ensemble de ces opérations

- **Autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

13 – OBJET : Modification du tableau des effectifs du personnel pour variation du temps de travail d'un emploi d'agent technique

Mme Sylvie Guyot, adjointe, fait part qu'il est nécessaire de revoir la durée du temps de travail hebdomadaire d'un agent affecté aux services périscolaires de la commune. La variation est explicitée dans le tableau ci-dessous :

GRADE	Intitulé du Poste	Temps horaire hebdomadaire actuel du poste	Nouveau temps horaire hebdomadaire
Adjoint technique 2 ^{ème} classe stagiaire	Agent polyvalent aux services scolaires et périscolaires : <u>Cantine</u> : préparation des repas, et du service, service aux enfants, surveillance, entretien <u>Ecole</u> : Entretien des locaux à l'école primaire <u>ALSH</u> : gestion des repas et entretien	30h30 Temps annualisé	29h35 à partir du 1 ^{er} juillet Temps annualisé

Vu la modification de la fiche de poste de l'agent aux services périscolaires au 1^{er} juillet 2015,

Vu la demande de l'agent et son accord écrit, pour la variation de son temps de travail,

Considérant l'ensemble de ces éléments, il s'avère nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail qui sera fixée à 29 heures 35 minutes au lieu de 30 heures 30, annualisé, à partir du 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (dont un pouvoir):

- **Valide** la proposition de modification du temps de travail du poste mentionné dans le tableau ci-dessus
- **Précise que** le temps de travail de l'agent, à partir du 1^{er} juillet 2015, sera fixé à 29 heures 35 minutes au lieu de 30 heures 30 minutes.
- **Autorise** M. le Maire, à signer tous les documents nécessaires au dossier

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

14 – OBJET: Participation de la commune pour les enfants de St-Domineuc scolarisés en classe CLIS, en institut médico-éducatif ou équivalent

M. Thierry Déjoué, adjoint, fait part que la commune reçoit régulièrement des demandes d'aide financière pour des enfants de St-Domineuc scolarisés dans des Classes pour Inclusion Scolaire (CLIS), en institut médico-éducatif ou l'équivalent.

M. Thierry Déjoué souhaite soutenir les familles de St-Domineuc et propose de financer la scolarité des enfants accueillis en classe «Clis» ou équivalent, à hauteur du coût d'un élève du primaire de Saint-Domineuc calculé en début d'année et délibéré tous les ans par le conseil municipal. Il propose donc de prendre une délibération approuvant ce principe de participation au vu du coût annuel d'un élève inscrit à l'école publique.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **décide** de verser, une aide financière, à hauteur du coût d'un élève de l'école primaire de St-Domineuc, délibéré chaque année en conseil municipal au vu du compte administratif n-1, pour tous les enfants de St-Domineuc inscrits en classe «Clis», en institut médico-éducatif ou l'équivalent

- **donne** les pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires au dossier

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

15 – OBJET: Achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques

M. Michel Leroy, adjoint, fait part de la nécessité de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour les besoins des services techniques, notamment compte tenu de l'arrivée d'un nouvel agent et de l'état d'usure du camion trafic existant dans la flotte des véhicules municipaux. Il est allé voir différents prestataires avec le responsable des services techniques. Un camion répond aux attentes du service, il s'agit d'un Fiat Ducato, de 8 cv, diesel, de 80 800 km. Son prix est de 11 990 euros TTC et 408.50 euros TTC pour la carte grise.

M. Michel Leroy soumet cette proposition au vote,

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **décide** d'acheter un véhicule utilitaire, un Fiat Ducato, chez le garagiste Blie Automobiles situé à Bréal sous Montfort, au prix de 11 990 euros TTC et 408.50 euros TTC pour la carte grise
- **autorise** M. le maire à signer le bon de commande et tous les documents nécessaires au dossier

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

16 – OBJET: Versement subventions à projets

M. Michel Vannier, adjoint, propose de verser deux subventions à projet. D'une part à l'USL, afin de participer aux frais de déplacement d'une équipe de gymnastes garçons au championnat de France à St Etienne, qui s'est déroulé les 6 et 7 juin dernier. Le coût était de 1173 euros, M. Michel Vannier suggère d'allouer une aide financière de 500 euros.

Et d'autre part à l'association scolaire du collège de Combourg qui a assuré la préparation, le service et le rangement du buffet lors des portes ouvertes du Grand Clos. Une douzaine d'élèves s'est mobilisé. L'aide financière sollicitée aidera au financement de séjours scolaires organisés par l'établissement. Il est proposé de verser une subvention de 100 euros.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **décide** d'allouer une aide financière de 500 euros à l'association USL afin de participer aux frais de déplacement de gymnastes au championnat de France
- **décide** d'allouer une aide financière de 100 euros à l'association scolaire du collège de Combourg afin d'aider au financement de séjours scolaires
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

17 – OBJET: Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 15 du 18 septembre 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans les tableaux ci-dessous :

► Acquisition d'une remorque pour les services techniques:

M. Michel Leroy, adjoint, présente le devis concernant l'achat d'une remorque pour les besoins des services techniques :

Entreprises	Montant €TTC	Observations
Agri Melesse	816.09	Offre conforme, retenue

L'offre de l'entreprise Agri Melesse est retenue pour un montant de 692.66 euros HT soit 816.09 euros TTC.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

18 – OBJET : Convention entre la commune de Saint-Domineuc et la C.C.B.R. relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme

M. Benoît Sohier, maire rappelle que dans les communes de moyenne et petite taille, l'instruction des autorisations d'urbanisme est assurée par les services de l'Etat. La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite Loi ALUR prévoit, entre autres dispositions, de réserver la mise à disposition des services de l'Etat pour l'application du droit des sols aux seules communes appartenant à des EPIC de moins de 10 000 habitants (ou à ces mêmes EPCI s'ils détiennent cette compétence).

Pour toutes les autres communes, les services de l'Etat cessent leur accompagnement dans ce domaine à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le service urbanisme de la commune de Saint-Domineuc n'est pas dimensionné pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il est donc proposé de déléguer cette mission à la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (CCBR), EPCI habilité à organiser cette instruction mutualisée des autorisations d'urbanisme et à conventionner dans ce domaine avec les communes de ce secteur du département.

M. le Maire rappelle que les demandes d'autorisations d'urbanisme resteront déposées ou adressées en mairie, et seront toujours délivrées par le Maire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, (dont un pouvoir)

- Vu l'article 134 de la loi ALUR du 24 mars 2014
- Vu les articles L 422-1 et 422-8 du Code de l'urbanisme,
- Vu la délibération n°8 du 12 juin 2015 du conseil municipal approuvant l'élargissement du champ de la compétence optionnelle « Prestations de services aux communes » de la CCBR

- **décide** à l'unanimité de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme de la ville de Saint-Domineuc à la Communauté de Communes Bretagne Romantique

- **autorise** M. le Maire à signer la convention avec la CCBR, relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme annexée à la présente délibération

- **autorise** M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoit SOHIER

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 30 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents: 18

Étaient présents :

SOHIER Benoît, VANNIER Michel, GUYOT Sylvie, DEJOUÉ Thierry, GAILLAC Corinne, LEROY Michel, BARBAULT Hervé, GRISON Dominique, MOREL Juliette, DUPE Stephan, GAUTIER Manuel, CORBE Régis, FAISANT Catherine, CRENN-MONNIER Pauline, FRABOULET Michel, GUERIN Catherine, COLAS Pascal, DELACROIX Sylvie

Était absente excusée: HUNOT Annie donne pouvoir à CRENN-MONNIER Pauline

Était absent : néant

Secrétaire de séance: M. Michel LEROY, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

19 – OBJET : DIA parcelles A n° 701 de 788 m² et A n° 702 de 1057 m², situées la Crapaudière

M. Benoît Sohier, maire, présente la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant les parcelles A n° 701 de 788 m² et A n° 702 de 1057 m², situées la Crapaudière et inscrites dans le périmètre du droit de préemption de la commune de Saint Domineuc.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la DIA concernant cette vente.

Il propose de ne pas faire usage du droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **de ne pas exercer** son droit de préemption urbain sur ladite vente concernant les parcelles A n° 701 de 788 m² et A n° 702 de 1057 m², situées la Crapaudière
- **donne** les pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Au registre sont les signatures,
Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

Les membres du Conseil Municipal :

Le Maire, Benoît SOHIER

VANNIER Michel	GUYOT Sylvie	DEJOUÉ Thierry
GAILLAC Corinne	LEROY Michel	BARBAULT Hervé
MOREL Juliette	HUNOT Annie <i>absente excusée</i>	GRISON Dominique,
FAISANT Catherine	DUPE Stephan	GAUTIER Manuel
CORBE Régis	CRENN-MONNIER Pauline	FRABOULET Michel
GUERIN Catherine	COLAS Pascal	DELACROIX Sylvie

ORDRE DU JOUR DU 06/07/2015:

1. Election du secrétaire de séance
2. Validation du procès-verbal du 12 juin 2015
3. Présentation de l'agent Frédéric Revault, responsable des services techniques
4. Présentation de la convention avec le Joli Collectif pour l'organisation de spectacles au Grand Clos
5. DIA parcelle AB n° 212 de 8 ares et 12 ca, située 23 Chemin Des Dames
6. DIA parcelle AC n° 500 de 1 are et 49 ca, située 7 rue du Stade
7. Convention avec 1, 2, 3 Théâtre pour animer une activité Théâtre lors des TAP pour l'année scolaire 2015-2016
8. Modification de la délibération n° 15 du 12 mai 2015 « modalités de la mise à disposition des équipements communaux (barnums, tables, chaises, bancs, barrières, grilles, podium) »
9. Lancement d'une consultation adaptée pour une assurance dommages ouvrage pour les travaux d'extension de la cantine scolaire
10. Présentation des rapports sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement (RPQS) 2013 et 2014
11. Acceptation de la subvention au titre des amendes de police pour des aménagements piétonniers
12. Demande subvention parlementaire pour la réalisation de travaux de voirie (et de sécurisation)
13. Modification du tableau des effectifs du personnel pour variation du temps de travail d'un emploi d'agent technique
14. Participation de la commune pour les enfants de St-Domineuc scolarisés en classe CLIS, en institut médico-éducatif ou équivalent
15. Achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques
16. Versement subventions à projets
17. Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10000 euros – délibération n°15 du 18.09.2014
18. Convention entre la commune de Saint-Domineuc et la C.C.B.R. relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.
19. DIA parcelles A n° 701 de 788 m² et A n° 702 de 1057 m², situées la Crapaudière
20. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
21. Questions diverses
22. Date des prochaines réunions